JOURNAL OFFICIEL

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MÉMORIAL B

N° 3528 du 27 novembre 2018

Arrêté ministériel du 11 octobre 2018 relatif au plan de gestion Natura 2000 du site « Dudelange - Ginzebierg ».

La Ministre de l'Environnement,

Vu les articles 2, 34, 35 et 37 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 novembre 2009 portant désignation des zones spéciales de conservation ;

Vu la décision du Gouvernement en conseil du 13 janvier 2017 relative au plan national concernant la protection de la nature 2017-2021 et ayant trait à sa première partie intitulée « Stratégie nationale Biodiversité » ;

Vu l'avis du Conseil supérieur pour la protection de la nature et des ressources naturelles ;

Arrête :

Art. 1er.

Est arrêté le plan de gestion « Dudelange - Ginzebierg » concernant la zone spéciale de conservation « Dudelange - Ginzebierg », codée LU0001032, qui figure en annexe.

Art. 2.

Le présent arrêté, ainsi que le plan visé à l'article 1er et ses annexes seront publiés au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg et sur un site électronique installé à cet effet.

Luxembourg, le 11 octobre 2018.

La Ministre de l'Environnement,
Carole Dieschbourg

Annexe I

Plan de gestion Natura 2000 « Dudelange - Ginzebierg » relatif à la zone spéciale de conservation « Dudelange - Ginzebierg » LU0001032

Période 2018-2027

Version 1.1

Plan de Gestion Natura 2000

LU0001032 « Dudelange - Ginzebierg »

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Administration de la nature et des forêts

NATURA 2000

1 Cadre et validité du plan de gestion

Le présent plan de gestion concerne la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Dudelange-Ginzebierg » (LU0001032). Il précise les objectifs de conservation à long terme, identifie et hiérarchise des zonages à enjeux spécifiques. Les pressions, risques et menaces principaux, susceptibles d'affecter les objectifs de conservation de la zone y sont repris. Ce plan retient des objectifs opérationnels déclinés en mesures quantifiées pour une durée de 10 ans (2018-2027). Dans ce qui suit, le «site» désigne la surface couverte par le présent plan de gestion.

Code	Nom	Type	ha
LU0001032	Dudelange - Ginzebierg	ZSC	272,78
Total			**272,78**

2 Description du site et intérêts principaux

Le site se trouve à l'extrémité sud du pays, délimité au sud et à l'est par la frontière française, à l'ouest par l'agglomération de Dudelange et au nord par la route C.R. 161. Il recouvre une surface de 272,78 ha.

La majeure partie du site est occupée par la forêt. Les forêts, à dominance de feuillus, sont surtout constituées par la hêtraie à mélique. La majorité des terres agricoles sont exploitées en tant que prairies permanentes.

Au sud du site affleurent les couches du Dogger, composées par les formations ferrifères ou minette avec alternance d'assises ferrifères et bancs calcaires massifs, les marnes micacées avec argiles sableuses ou sablo-argileuses (horizon à résurgences de sources) et les formations calcaires avec bancs calcaires alternant avec couches marneuses. Dans la partie nord affleurent les couches à Harpoceras falciferum et à Hildoceras bifrons sur matériaux du Toarcien. La partie sud-ouest de la zone est couverte par des sols argilo-caillouteux à charge calcareuse et des sols argileux à argileux lourds, non gleyifiés. Dans la partie nord-est de la zone on trouve des sols argileux à argileux lourds, faiblement à très fortement gleyifiés.

Les pelouses calcaires ainsi que les habitats forestiers, tels que la forêt alluviale résiduelle ainsi que la chênaie extraordinaire du « Därebësch » où se trouvent des espèces thermophiles comme l'Alisier torminal, constituent l'intérêt majeur du site. Le sonneur à ventre jaune compte parmi les espèces principales visées par ce plan. D'autre part, les pelouses calcaires abritent un grand nombre d'espèces rares et menacées, dont le papillon Argus bleu à bandes brunes et l'Écaille chinée.

Évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces

a) Habitats

Habitats communautaires et biotopes nationaux		Surface (ha)	Etat de conservation			
			Au niveau du site			Au niveau national
Code	Nom		A	B	C	
3150	Lacs eutrophes	0,12		100%		U2
91E0*	Forêts alluviales	2,18		100%		U2
BK05	Sources	12 (n)	8%	67%	25%	
BK06	Roselières	0,04	100%			
BK08	Eaux stagnantes	0,2	10%	68%	22%	
BK11	Friches humides	0,03			100%	
BK12	Cours d'eau permanent (en forêts)	0,62	15%	84%	1%	
6210*	Pelouses sèches sur calcaires	4,2		34%	66%	U2
6510	Prairies maigres de fauche	2,0	77%	23%		U2
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	114,9	71%	29%		FV
9160	Chênaies-charmaies	18,1	74%	26%		U1
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	0,06		100%		FV
BK13	Futaies feuillues contenant plus de 50 % d'essences feuillues	88,9	16%	72%	12%	
BK15	Lisière structurée	0,21		100%		
BK01	Complexe de roches	0,04			100%	

A : très bon ; B : bon à moyen ; C : médiocre à mauvais

FV : favorable ; U1 : non favorable inadéquat ; U2 : non favorable mauvais ; XX : inconnu

« * » signifie habitat prioritaire

b) Espèces

Espèces d'intérêt communautaire ou national		Dir. Habitats Ann. II	Dir. Habitats Ann. IV	Dir. Habitats Ann. V	Dir. Oiseaux Ann. 1	Dir. Oiseaux Art. 4.2	Population actuelle	Tendance site	Etat de conservation au niveau national
Nom français	Nom allemand								
Argus bleu à bandes brunes	Schwarzfleckiger Feuerfalter		•				1 population	↗	
Coronelle lisse	Schlingnatter		•				présente		U2
Écaille chinée	Russischer Bär	•					1-3 populations	→	FV
Grand Cuivré	Großer Feuerfalter	•	•				présent, mais pas de reproduction sur ce site	→	U2
Lézard des souches	Zauneidechse		•				Présent (Gässebierg, 2017)		U2
Mante religieuse	Europäische Gottesanbeterin						présent		
Sphinx de l'épilobe	Nachtkerzenschwärmer						présent		U1
Chat Sauvage	Wildkatze		•				présent		U1
Milan noir	Schwarzmilan				•		0-1 couple	→	U1
Muscardin	Haselmaus		•				présent		FV
Petite grenouille verte	Kleiner Wasserfrosch (Kleiner Teichfrosch)		•				présente	→	
Pic cendré	Grauspecht				•		0-1 couple	→	U1
Pic mar	Mittelspecht				•		4-7 couples	→	U1
Pic noir	Schwarzspecht				•		1-2 couples	→	FV
Sonneur à ventre jaune	Gelbbauchunke	•	•				actuellement pas présent sur le site, mais une population se trouve à la frontière française	↘	U2

4 Objectifs à long terme

Les objectifs à long terme se réfèrent à une période de 30 ans.

Priorité (PR) Enjeu de l'habitat/espèce pour le site: A – très haute B – haute C – moindre D – indicateur () – actuellement non présent/confirmé, mais à restaurer à (long) terme	**Potentiel de développement (PD)** A – maintien B – maintien et amélioration C – amélioration **Objectifs biologiques sur 30 ans (OB)**

Objectifs à long terme « Prairies mésophiles »

Objectifs généraux :

- Maintien d'activités traditionnelles favorables à la biodiversité sur 100% des surfaces et favoriser le pâturage extensif / itinérant adapté aux besoins des habitats et espèces
- Amélioration des corridors écologiques entre les différentes pelouses calcaires
- Conversion de labours en prairies
- Extensification des labours avec des corridors écologiques comme des friches, des bandes enherbées et des jachères fleuries, ne pas utiliser d'insecticides
- Maintien dans un état de conservation favorable les eaux stagnantes dans le milieu ouvert

Habitats et Espèces	**PR**	**PD**	**OB**	**Commentaires**
6210* - Pelouses sèches sur calcaires	A	B	5 ha	Maintien et restauration de pelouses sèches / maigres par des mesures de gestion adaptées (décapage, débroussaillage-pâturage itinérant) act. : 4,2 ha
Grand Cuivré	B	A		Création de bandes enherbées, surtout en zones humides
Écaille chinée	B	A		Création de strates herbacées en bordure de lisière et bandes enherbées
6510 - Prairies maigres de fauche	C	B	2,5 ha	Maintien dans un état de conservation favorable les prairies maigres de fauche (actuel 2 ha)
Mante religieuse Sphinx de l'épilobe Lézard des souches	D	B	/	Espèces indicatrices

Objectifs à long terme « Forêts »

Objectifs généraux en forêts :

- Favoriser la futaie pérenne, en visant des futaies structurées et mélangées en mosaïque
- Maintenir le bois mort et les arbres bio, dont prioritairement des arbres à cavités, notamment par l'aménagement d'îlots de vieillissement
- Restaurer des corridors écologiques pour certaines espèces rares
- Conserver voire restaurer les habitats connexes intra-forestiers tels que mares, broussailles, …
- Maintenir, voire augmenter la présence de forêts feuillues mélangées présentant des strates herbacée et arbustive claires
- Augmenter la période de rotation des hêtres et des chênes
- Améliorer la structure des lisières de forêt
- Restauration du corridor fonctionnel de la faune sauvage en reliant le massif forestier « Waal » avec la forêt domaniale de Zoufftgen
- Eviter la pollution lumineuse

Habitats et Espèces	PR	PD	OB	Commentaires
Sonneur à ventre jaune	A	C	1 Population viable	Restauration d'une population viable du Sonneur à ventre jaune La création d'un maillage dense de points d'eau favorables au stationnement de l'espèce (ensoleillement, profondeur etc.) dans un rayon de quelques centaines de mètres (300m environ). Dans un habitat idéal la connexion entre ces flaques d'eau est assurée par des ruisseaux et des fossés de drainage le long desquels pourra se déplacer le sonneur.
91E0* - Forêts alluviales	A	A	2,7 ha	Agrandissement par enlèvement des peupliers (actuel 2,18 ha)
9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	B	A	150 ha	Voir objectifs généraux
9160 - Chênaies-charmaies	B	B	34 ha	Améliorer les futaies feuillues contenant plus de 50 % d'essences feuillues (BK13) en favorisant les chênes
Chat sauvage	B	B		Restaurer des corridors fonctionnels Maintien d'assiettes racinaires en forêt Création de lisières
3150 - Lacs eutrophes	C	B		Maintien dans un état de conservation favorable et restauration des lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
8210 - Roches siliceuses	C	A		Maintien dans un état de conservation favorable
Pic noir	D			Maintien d'arbres biotopes en nombre élevé et marquage de tous les arbres à loge de pics
Pic mar	D			

Objectifs « Sensibilisation »

- Information et sensibilisation des acteurs concernés, notamment les propriétaires forestiers, les exploitants agricoles ainsi que les visiteurs et habitants (campagnes d'information, visites spécifiques thématiques, panneaux d'information, dépliants, démonstrations, ...)
- Inventaire et prospections systématiques des vestiges archéologiques lors de travaux forestiers (lourds) et informations des préposés forestiers
- Mise en place d'un gestionnaire spécifique des sites Natura 2000 des anciennes friches industrielles

5 Pressions, risques et menaces

Le tableau suivant reprend les pressions, risques et menaces qui entraînent ou pourraient entraîner la détérioration d'habitats respectivement la perturbation d'espèces cibles.

Code	Pressions, risques et menaces sur les différents « enjeux » du site LU0001032	Pelouses sèches	Prairies mésophiles	Forêts
A02.03	• Retournement de prairies permanentes	X	X	
A03.01	• Fauchage intensif ou intensification	X	X	
A03.03	• Abandon / manque de fauchage	X	X	
A04.01	• Pâturage intensif (Densité bétail trop élevée)	X	X	
A04.03	• Abandon de systèmes pastoraux, manque de pâturage • Embroussaillement	X	X	
A07	• Utilisation de biocides (herbicides, rodenticides, insecticides, fongicides), d'hormones et de produits chimiques • Traitement chimique contre Rumex crispus et Rumex obtusifolius le long des cours d'eau et fossés drainants	X	X	X
A08	• Fertilisation (Engrais, amendements) • Fertilisation à moins de 10 m des cours d'eau	X	X	
A10.01	• Elimination des haies et bosquets ou des broussailles (sauf pour restauration de biotopes dans le cadre du plan de gestion)	X	X	
B02	• Plantation des arbres non en station ou espèces non indigènes	X	X	X
B02.04	• Enlèvement de bois mort et de vieux bois	X		X
D01	• Agrandissement ou création de nouveaux chemins	X	X	X
D01.01	Perturbations dues à : • Sentiers, chemins, pistes cyclables • Fréquentation du site hors sentiers balisés • Activités récréatives/sportives/ de loisir en dehors de chemins balisées (VTT, spéléologie, geocaching) • Divagation de chiens sans laisse en période de nidification • Camping sauvage	X	X	X

D01.02	• Fragmentation du site par des routes, autoroutes	X	X	X
E1/E01.01/ E2/E04.01	• Constructions (sauf abris légers agricoles ou forestiers) • Urbanisation continue	X	X	X
E02.03	• Autres zones industrielles / commerciales	X	X	X
H06.02	• Pollution lumineuse	X	X	X
I01	• Espèces invasives, introduction d'espèces non indigènes	X	X	X
J02.06.01	• Drainage et entretien de drainages existants		X	X

6 Zonages et objectifs opérationnels

a) Les zonages

Lors de l'élaboration du plan de gestion, différentes zones paysagères ont été identifiées. Ces zones sont définies par

- un voisinage de certains types d'habitats
- la présence d'espèces qui occupent des habitats similaires
- une exploitation ou une gestion comparable
- des menaces semblables
- un potentiel de développement analogue.

Pour l'ensemble des sites Natura 2000 au Luxembourg, ces zonages ont été subdivisés en 3 sous-zonages classés en priorités (ZX1 : très prioritaires, ZX2 : prioritaires et ZX3 : moins prioritaires) qui ont des objectifs semblables.

Ces zones définissent des entités paysagères pour lesquelles des objectifs à long terme (OLT) peuvent être formulés. Pour le site « Dudelange - Ginzebierg », les zones suivantes ont été identifiées :

Zonage	Description
ZPM 2 (ca. 30 ha)	Les pelouses sèches et prairies maigres **Espèces cibles :** Grand Cuivré **Objectifs :** • Restauration de pelouses sèches par débroussaillement • Extensification des pelouses et prairies maigres
ZF 2 (ca. 42 ha)	Le massif forestier du Därebësch, future réserve naturelle, forêt prioritaire du point de vue biodiversité et sa fonction de corridor ainsi que les forêts alluviales et les chênaies **Espèces cibles** : e.a. Chat sauvage, Sonneur à ventre jaune, Chauves-souris **Objectifs :** • Maintien et amélioration des forêts habitat • Amélioration du corridor écologique (e.a. lisières) • Préservation d'arbres morts et biotopes • Amélioration et restauration de la forêt alluviale
ZF 3 (ca. 200 ha)	Toutes les autres forêts du site **Espèces cibles :** Sonneur à ventre jaune **Objectifs :** • Maintien des arbres biotopes et un taux élevé de bois mort • Création d'un maillage d'habitats favorable à la recolonisation du site par le sonneur à ventre jaune

b) Les objectifs opérationnels

	Objectifs opérationnels ZPM 2 : Prairies mésophiles (30 ha)		Objectif	Priorité
	1.	Extensification de pelouses et prairies maigres par des programmes biodiversité ou MAE équivalents	13,2 ha	1
		• Prolongation des contrats biodiversité existants (3,4 ha)		1
		• Nouveaux contrats biodiversité sur 100% des biotopes actuellement sans contrat biodiversité (3,5 ha) et sur de nouveaux biotopes à créer (2,5 ha)		1
		• Restauration de 50% des prairies maigres potentielles par des contrats biodiversité ou des mesures agro-environnementales équivalentes (1,7 ha selon cartographie des herbages) (0,8 ha)		2
		• Nouveaux contrats biodiversité sur 100% des biotopes restaurés (5,5 ha)		1
	2.	Maintien de la gestion actuelle des pelouses sèches et prairies maigres (voir ANF *Pflegeplan* 2013-2017)	5 ha	1
	3.	Restauration de 50% des nouveaux biotopes potentiels (pelouses sèches) par débroussaillage suivi par pâturage	5,5 ha	1
	4.	A l'extérieur du site au Mendelsklapp : Entretien de la prairie par fauchage tardif voir très tardif	0,3 ha	2

Mesures générales		Objectifs opérationnels ZF : Mesures générales forêts	Objectif	Priorité
	5.	Désignation de la zone d'intérêt national « Därebësch / Waal / Hellengerbësch » (N°15 du Plan National de Protection de la Nature)		1
	6.	**FS** : Maintien/marquage d'un niveau minimum de 4 arbres morts et maintien (marquage) de 4 arbres biotopes par ha (selon conditions circulaire ANF 2016) sauf spécifié autrement ci-dessous		1
	7.	Monitoring régulier des chauves-souris en forêt (et adaptation du maintien d'arbres biotopes à marquer si nécessaire)	tous les 6 ans	2
	8.	Monitoring des amphibiens et lacs eutrophes	tous les 3 ans	1
	9.	Sécurisation de surfaces par achat ou échange (regroupement parcellaire)	0,8 ha	2
	10.	Enlèvement des déchets en forêt dans les parcelles suivantes : Parcelle 6, Parquets 1,2,4 / Parcelle 7, Parquet 5	2,5 ha	2
	11.	**I.** Aménagement des <u>flaques d'eau existantes</u> • Enlever quelques arbres et dégager le bord des mares (ID 1 : 2 ares, ID 2 : 2 ares, ID 6[1] : 3 ares, ID 7 : 3 ares)	10 ares	1
	12.	**II.** <u>Création de nouvelles flaques d'eau</u> *(surface 5-10m²/ Profondeur max. 30 cm)* par : • Circulation sur le layon de débardage avec un poids lourd (ID 2 : 100m, ID 5 : 100m)	200 m	1

[1] Habitas potentiels pour le Grand Cuivré

	13.	• (Débroussaillage si nécessaire) et création de nouvelles flaques d'eau (ID 1 : 2 ares, ID 3 : 2 ares, ID 4 : 1 are, ID 5 : 8 ares, ID 6 : 3 ares, ID 7 : 3 ares)	19 ares	1
ZF2		***ZF2 Därebësch (42 ha)***	**Objectif**	**Priorité**
	14.	**Amélioration et restauration de la forêt alluviale :** Enlèvement successif des peupliers pour optimiser le régime hydrique (Parcelle 5 parquets : 17, 28, 29 Dudelange CNE)	2,5 ha	1
	15.	Création d'**ilot(s) de vieillissement** dans les chênaies (suggestion parcelle 4 ; Dudelange CNE)	6 ha	1
		ou Marquage de 8 arbres/ha sur 30% du zonage ZF2 (suggestion parcelle 4, Dudelange CNE)	13 ha	1
	16.	Création des lisières forestières aux intersections avec les milieux ouverts (suggestion : Habitat 9160 Därebësch)	150 m	1
	17.	Construction d'un pont à gibier à l'est du site pour relier le Därebësch avec la forêt domaniale de Zoufftgen (F)	1 pont	1
	18.	Augmentation de la période de rotation de la chênaie de 200 à 220 ans		2
ZF3		***ZF 3Autres Forêts (200 ha)***	**Objectif**	**Priorité**
	19.	Création des lisières forestières aux intersections avec les milieux ouverts	350 m	2
	20.	Création d'îlots de vieillissement dans les hêtraies (suggestions : (parcelle 11 parquets 7/ 8), (parcelle 6 parquets 5,10, 12, 14), (parcelle 7 parquets 5, 6, 8), Dudelange CNE)	12,2 ha	2

FS=forêt soumise

7 Annexes

Annexe 1 Carte « Aperçu général »

Annexe 2 Carte « Habitats et biotopes »

Annexe 3 Carte « Espèces prioritaires »

Annexe 4 Carte « Zonages »

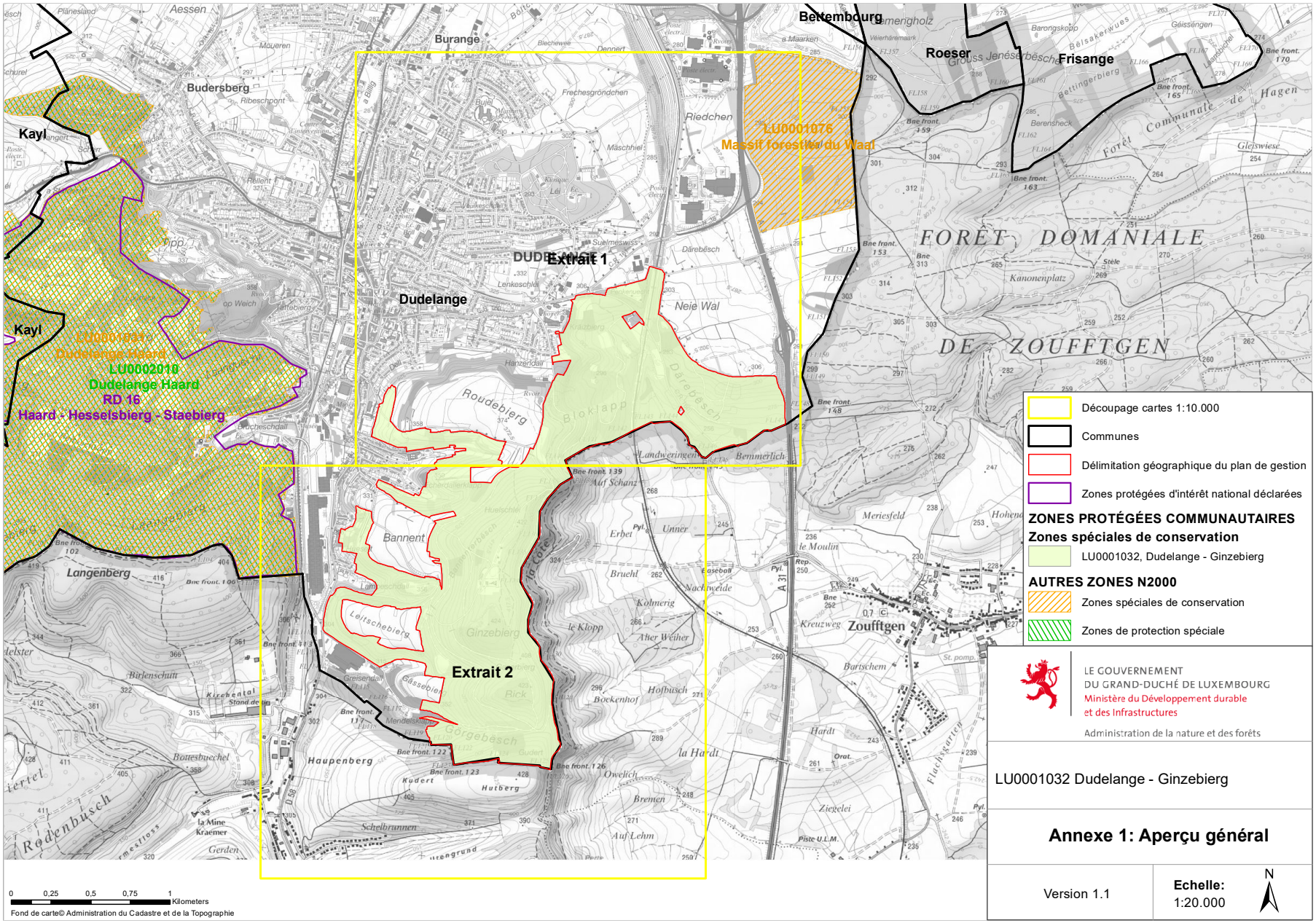
Bettembourg
Roeser
Frisange
Burange
Budersberg
Kayl
Riedchen
LU0001076
Massif forestier du Waal
FORÊT DOMANIALE
DE ZOUFFTGEN
Extrait 1
Dudelange
Neie Wal
Kayl
LU0001032
Dudelange - Ginzebierg
LU0002010
Dudelange Haard
RD 16
Haard - Hesselsbierg - Staebierg
Extrait 2
Découpage cartes 1:10.000
Communes
Délimitation géographique du plan de gestion
Zones protégées d'intérêt national déclarées
ZONES PROTÉGÉES COMMUNAUTAIRES
Zones spéciales de conservation
LU0001032, Dudelange - Ginzebierg
AUTRES ZONES N2000
Zones spéciales de conservation
Zones de protection spéciale
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Administration de la nature et des forêts
LU0001032 Dudelange - Ginzebierg
Annexe 1: Aperçu général
Version 1.1
Echelle:
1:20.000
N
0 0,25 0,5 0,75 1 Kilometers
Fond de carte© Administration du Cadastre et de la Topographie

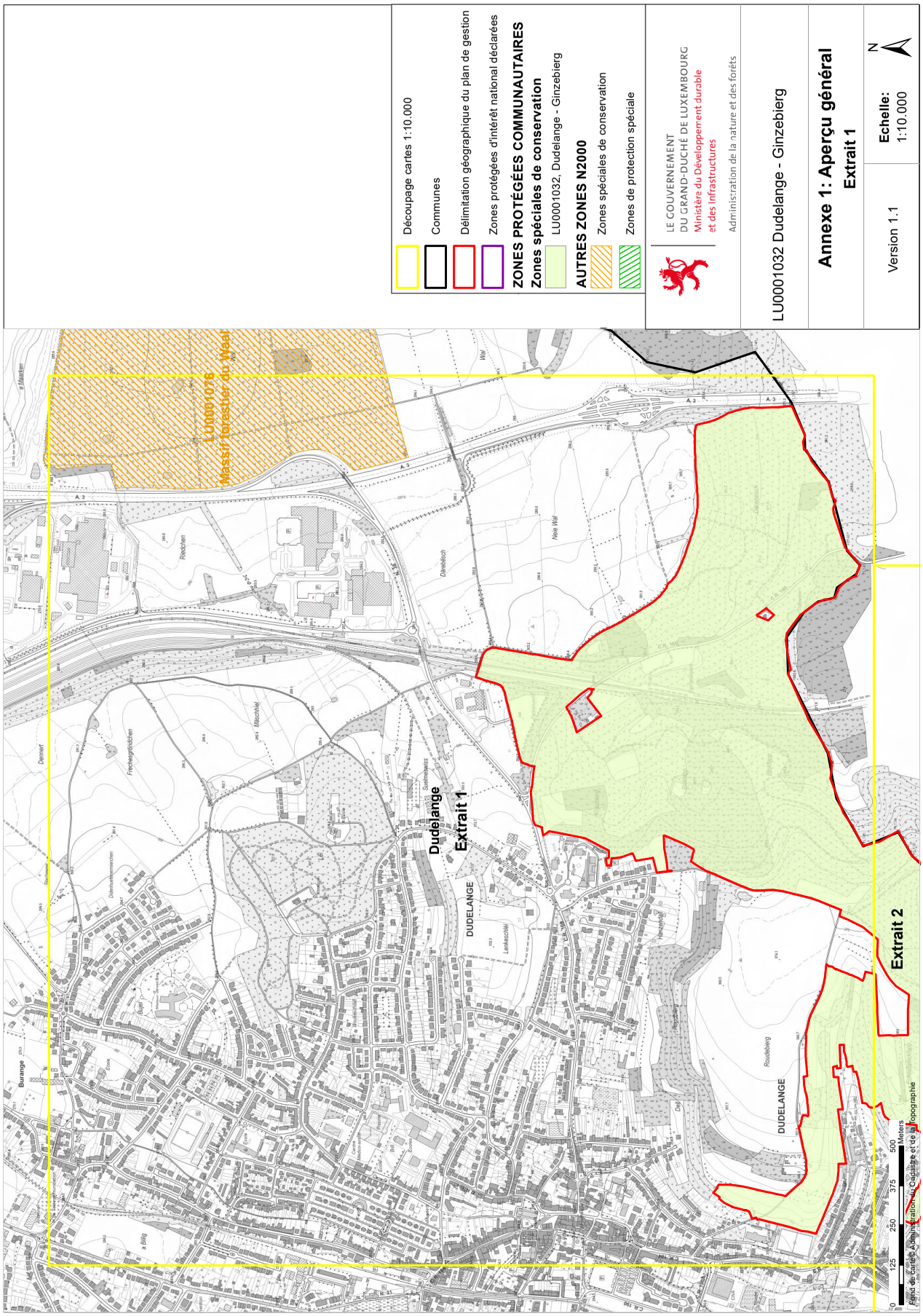
Découpage cartes 1:10.000
Communes
Délimitation géographique du plan de gestion
Zones protégées d'intérêt national déclarées
ZONES PROTÉGÉES COMMUNAUTAIRES
Zones spéciales de conservation
LU0001032, Dudelange - Ginzebierg
AUTRES ZONES N2000
Zones spéciales de conservation
Zones de protection spéciale
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Administration de la nature et des forêts
LU0001032 Dudelange - Ginzebierg
Annexe 1: Aperçu général
Extrait 1
Version 1.1
Echelle:
1:10.000
N
LU0001076
Massif forestier du Wael
Dudelange
Extrait 1
Extrait 2
DUDELANGE
DUDELANGE
Burange
0 125 250 375 500 Meters
Fond de carte: Administration du Cadastre et de la Topographie

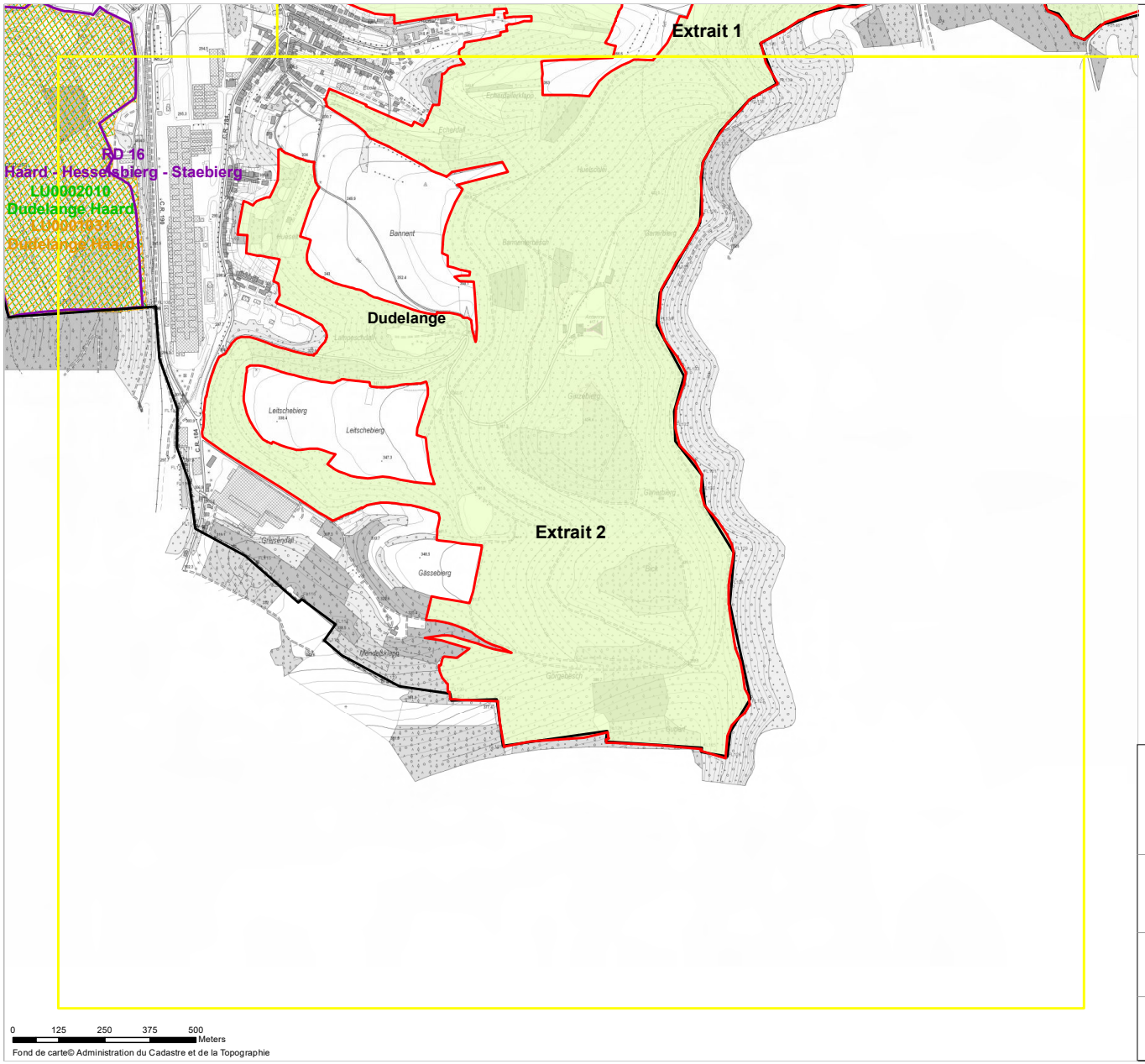

Découpage cartes 1:10.000

Communes

Délimitation géographique du plan de gestion

Zones protégées d'intérêt national déclarées

ZONES PROTÉGÉES COMMUNAUTAIRES

Zones spéciales de conservation

LU0001032, Dudelange - Ginzebierg

AUTRES ZONES N2000

Zones spéciales de conservation

Zones de protection spéciale

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts

LU0001032 Dudelange - Ginzebierg

Annexe 1: Aperçu général
Extrait 2

Version 1.1

Echelle:
1:10.000

N

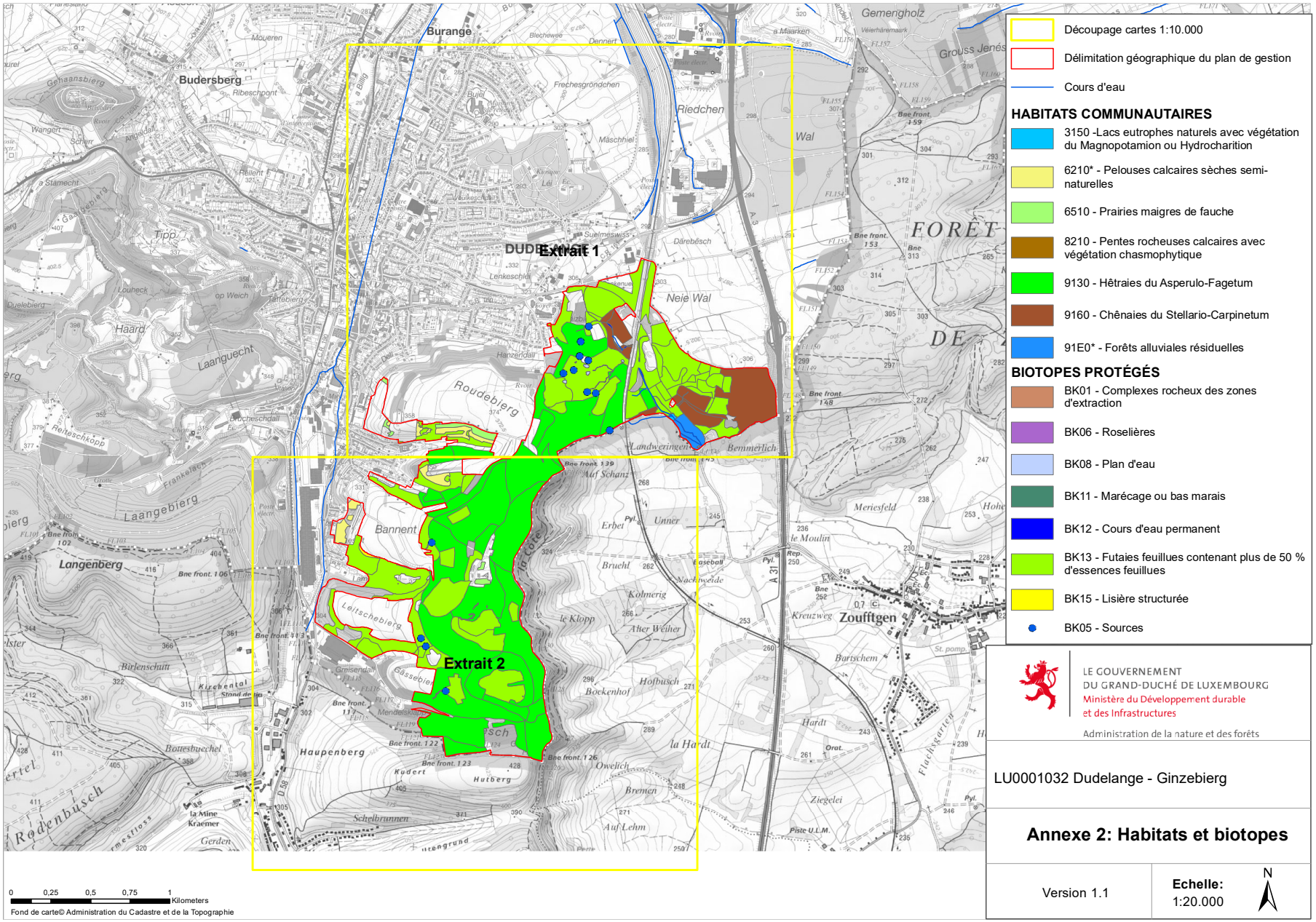

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Administration de la nature et des forêts

LU0001032 Dudelange - Ginzebierg

Annexe 2: Habitats et biotopes

Version 1.1

Echelle: 1:20.000

N

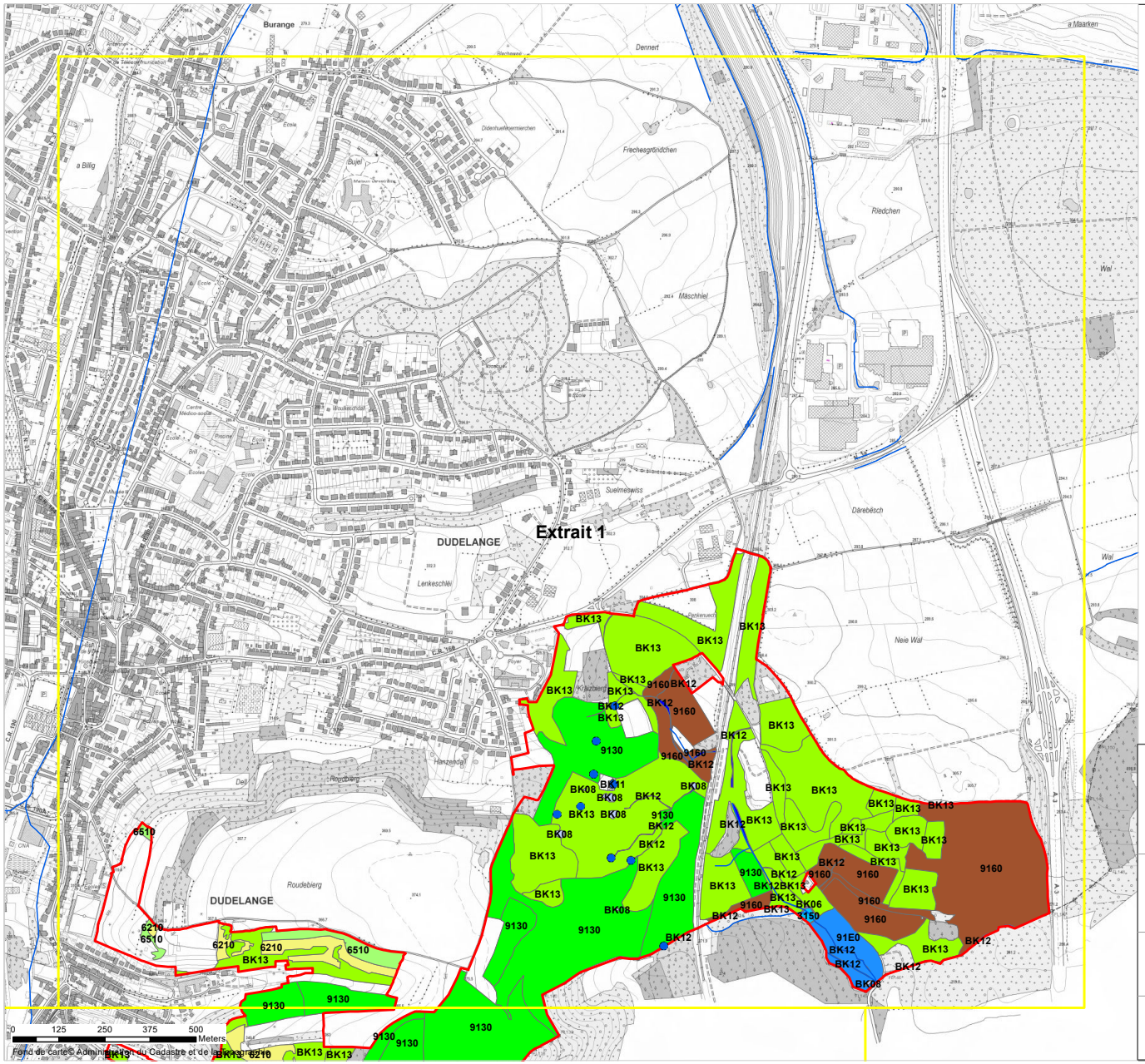

Découpage cartes 1:10.000

Délimitation géographique du plan de gestion

Cours d'eau

HABITATS COMMUNAUTAIRES

- 3150 -Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
- 6210* - Pelouses calcaires sèches semi-naturelles
- 6510 - Prairies maigres de fauche
- 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 9130 - Hêtraies du Asperulo-Fagetum
- 9160 - Chênaies du Stellario-Carpinetum
- 91E0* - Forêts alluviales résiduelles

BIOTOPES PROTÉGÉS

- BK01 - Complexes rocheux des zones d'extraction
- BK06 - Roselières
- BK08 - Plan d'eau
- BK11 - Marécage ou bas marais
- BK12 - Cours d'eau permanent
- BK13 - Futaies feuillues contenant plus de 50 % d'essences feuillues
- BK15 - Lisière structurée
- BK05 - Sources

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Administration de la nature et des forêts

LU0001032 Dudelange - Ginzebierg

Annexe 2: Habitats et biotopes

Extrait 1

Version 1.1

Echelle: 1:10.000

N

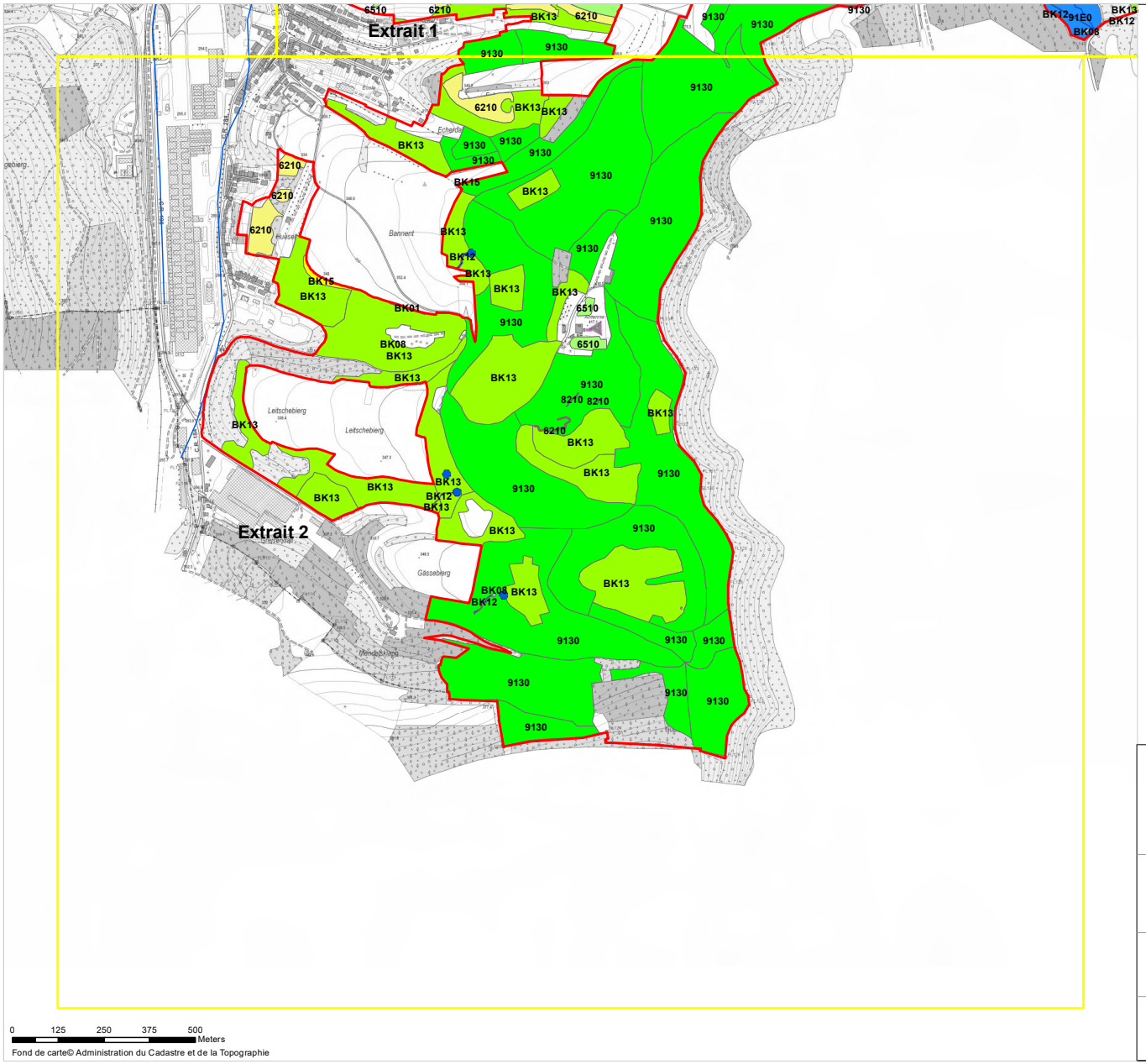

Découpage cartes 1:10.000

Délimitation géographique du plan de gestion

Cours d'eau

HABITATS COMMUNAUTAIRES

- 3150 -Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
- 6210* - Pelouses calcaires sèches semi-naturelles
- 6510 - Prairies maigres de fauche
- 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 9130 - Hêtraies du Asperulo-Fagetum
- 9160 - Chênaies du Stellario-Carpinetum
- 91E0* - Forêts alluviales résiduelles

BIOTOPES PROTÉGÉS

- BK01 - Complexes rocheux des zones d'extraction
- BK06 - Roselières
- BK08 - Plan d'eau
- BK11 - Marécage ou bas marais
- BK12 - Cours d'eau permanent
- BK13 - Futaies feuillues contenant plus de 50 % d'essences feuillues
- BK15 - Lisière structurée
- BK05 - Sources

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts

LU0001032 Dudelange - Ginzebierg

Annexe 2: Habitats et biotopes

Extrait 2

Version 1.1

Echelle: 1:10.000

N

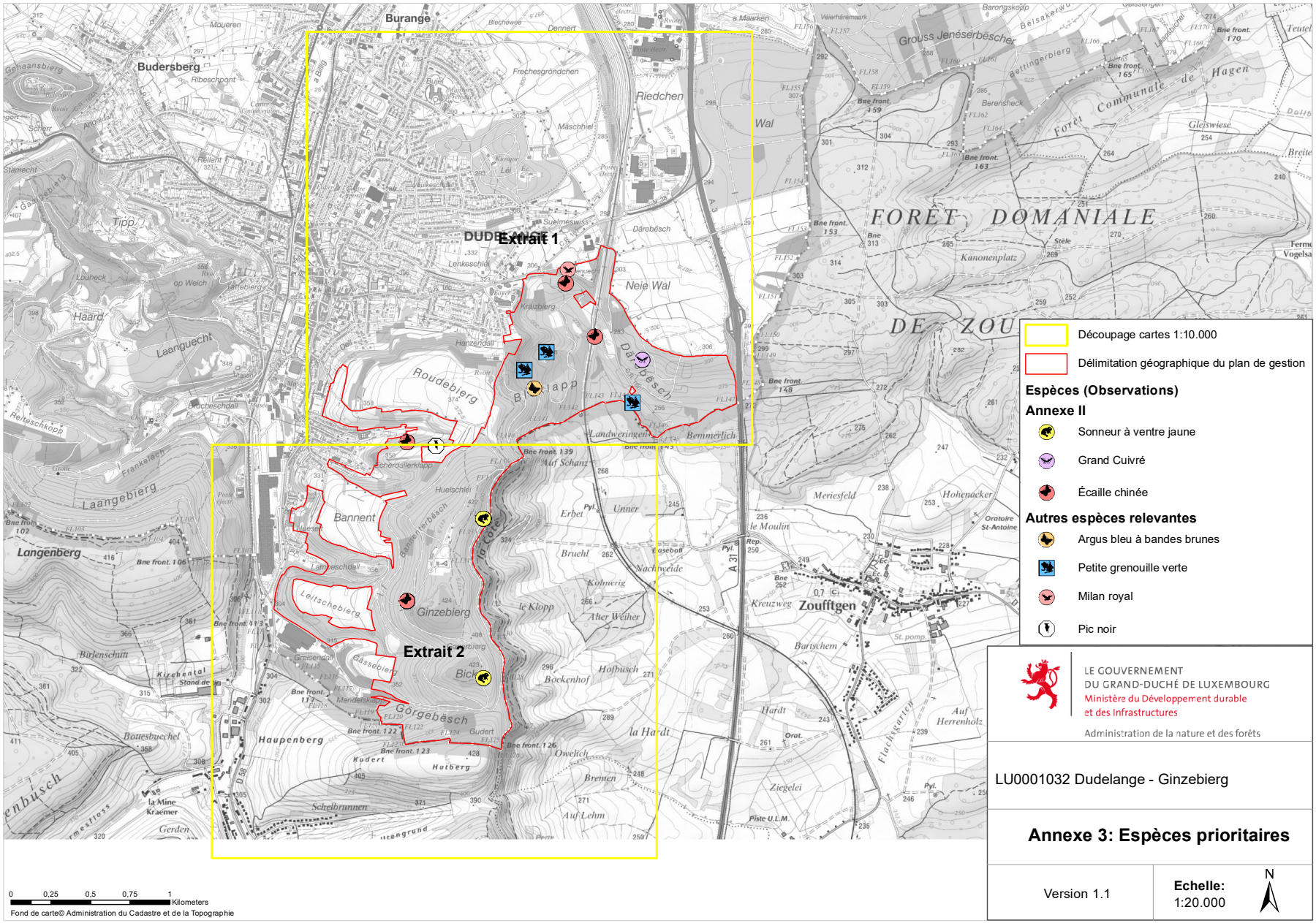

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Administration de la nature et des forêts

LU0001032 Dudelange - Ginzebierg

Annexe 3: Espèces prioritaires

Version 1.1

Echelle: 1:20.000

N

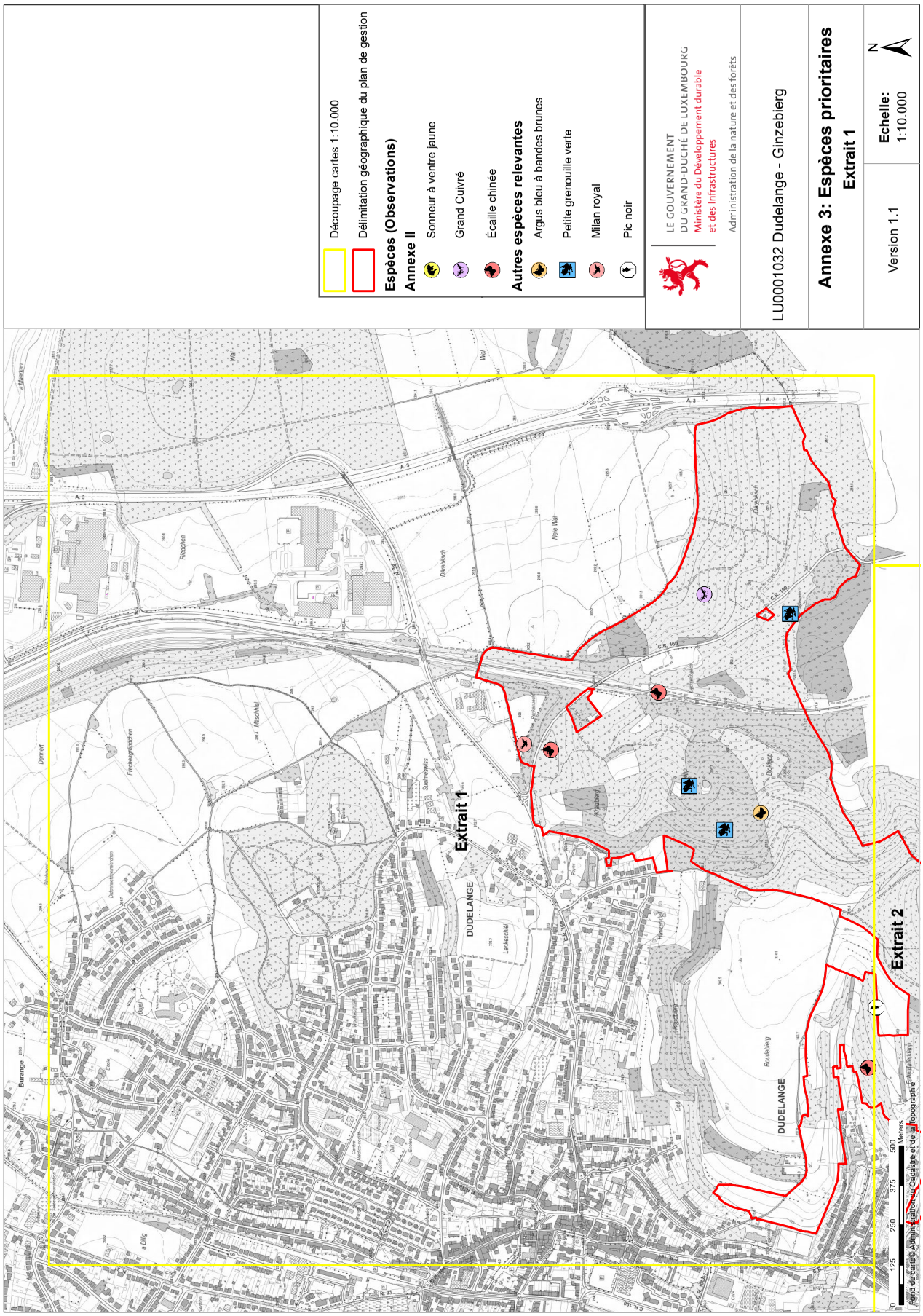
Découpage cartes 1:10.000
Délimitation géographique du plan de gestion
Espèces (Observations)
Annexe II
Sonneur à ventre jaune
Grand Cuivré
Écaille chinée
Autres espèces relevantes
Argus bleu à bandes brunes
Petite grenouille verte
Milan royal
Pic noir
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Administration de la nature et des forêts
LU0001032 Dudelange - Ginzebierg
Annexe 3: Espèces prioritaires
Extrait 1
Version 1.1
Echelle:
1:10.000
N
Extrait 1
Extrait 2
DUDELANGE
DUDELANGE
Burange
0
125
250
375
500
Meters
Fond de Carte: Administration du Cadastre et de la Topographie

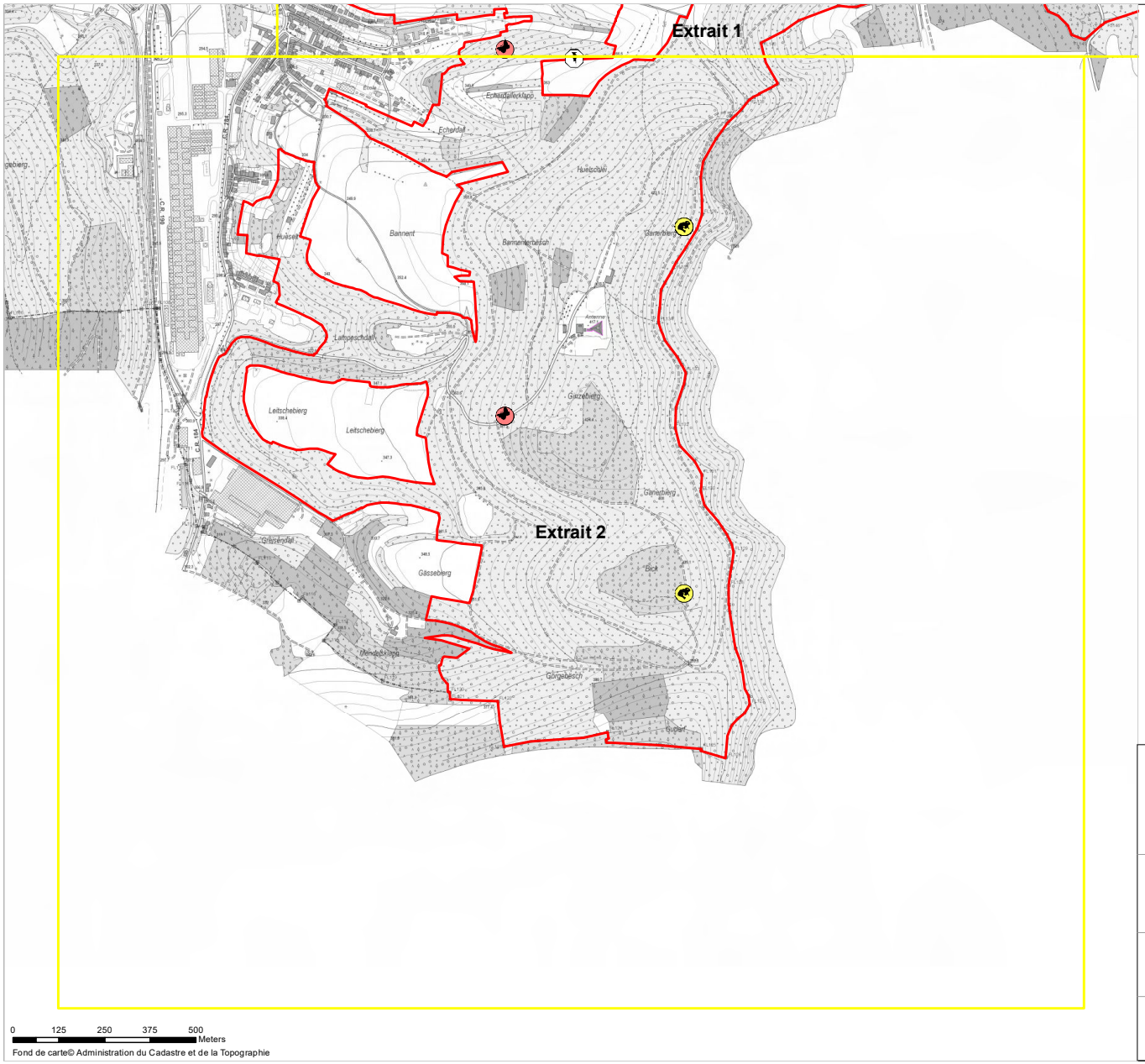

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts

LU0001032 Dudelange - Ginzebierg

Annexe 3: Espèces prioritaires
Extrait 2

Version 1.1	**Echelle:** 1:10.000 N

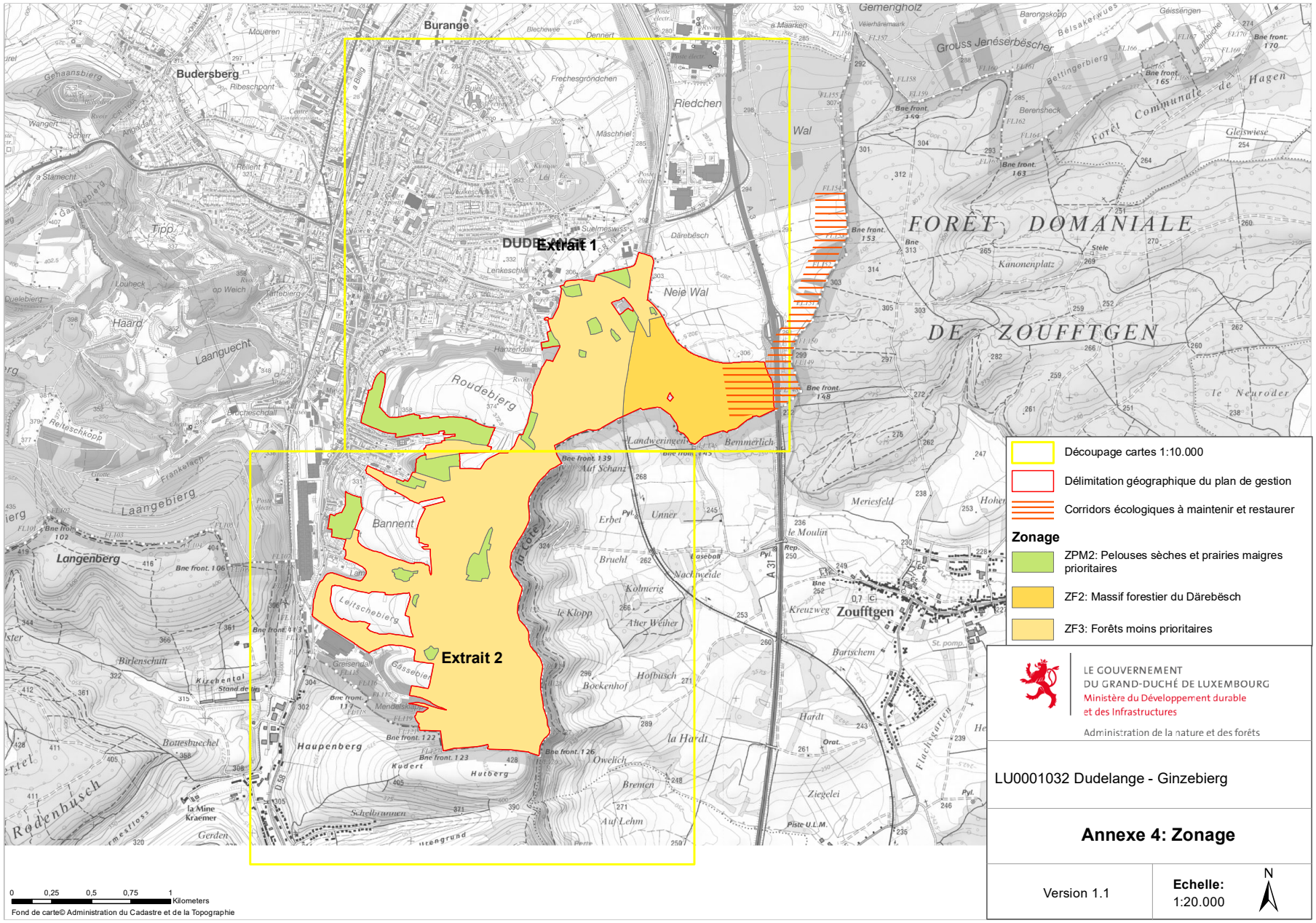
Extrait 1
Extrait 2
Découpage cartes 1:10.000
Délimitation géographique du plan de gestion
Corridors écologiques à maintenir et restaurer
Zonage
ZPM2: Pelouses sèches et prairies maigres prioritaires
ZF2: Massif forestier du Därebësch
ZF3: Forêts moins prioritaires
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Administration de la nature et des forêts
LU0001032 Dudelange - Ginzebierg
Annexe 4: Zonage
Version 1.1
Echelle:
1:20.000
N
0 0,25 0,5 0,75 1 Kilometers
Fond de carte© Administration du Cadastre et de la Topographie

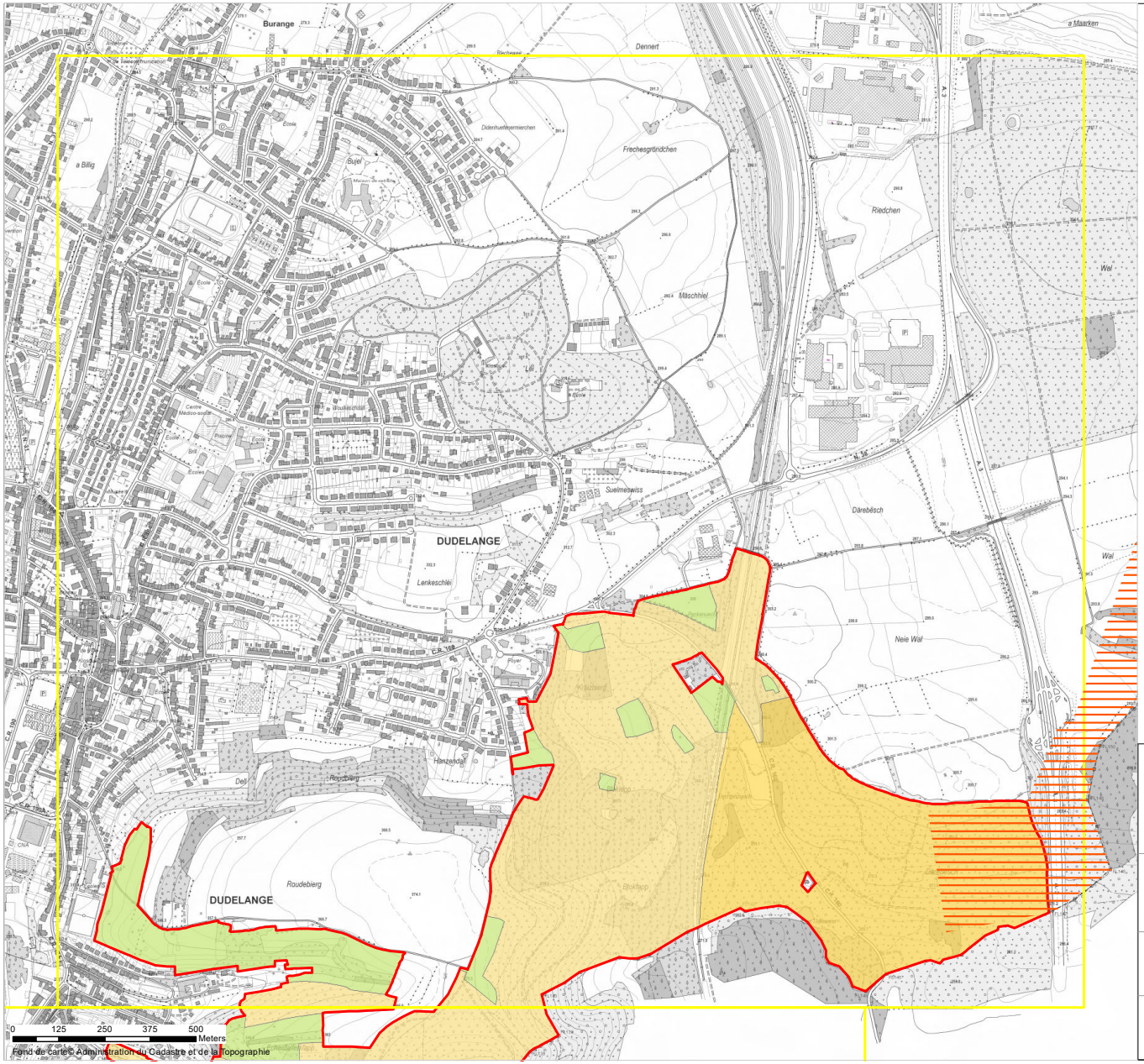

Découpage cartes 1:10.000

Délimitation géographique du plan de gestion

Corridors écologiques à maintenir et restaurer

Zonage

ZPM2: Pelouses sèches et prairies maigres prioritaires

ZF2: Massif forestier du Därebësch

ZF3: Forêts moins prioritaires

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Administration de la nature et des forêts

LU0001032 Dudelange - Ginzebierg

Annexe 4: Zonage
Extrait 1

Version 1.1

Echelle:
1:10.000

N

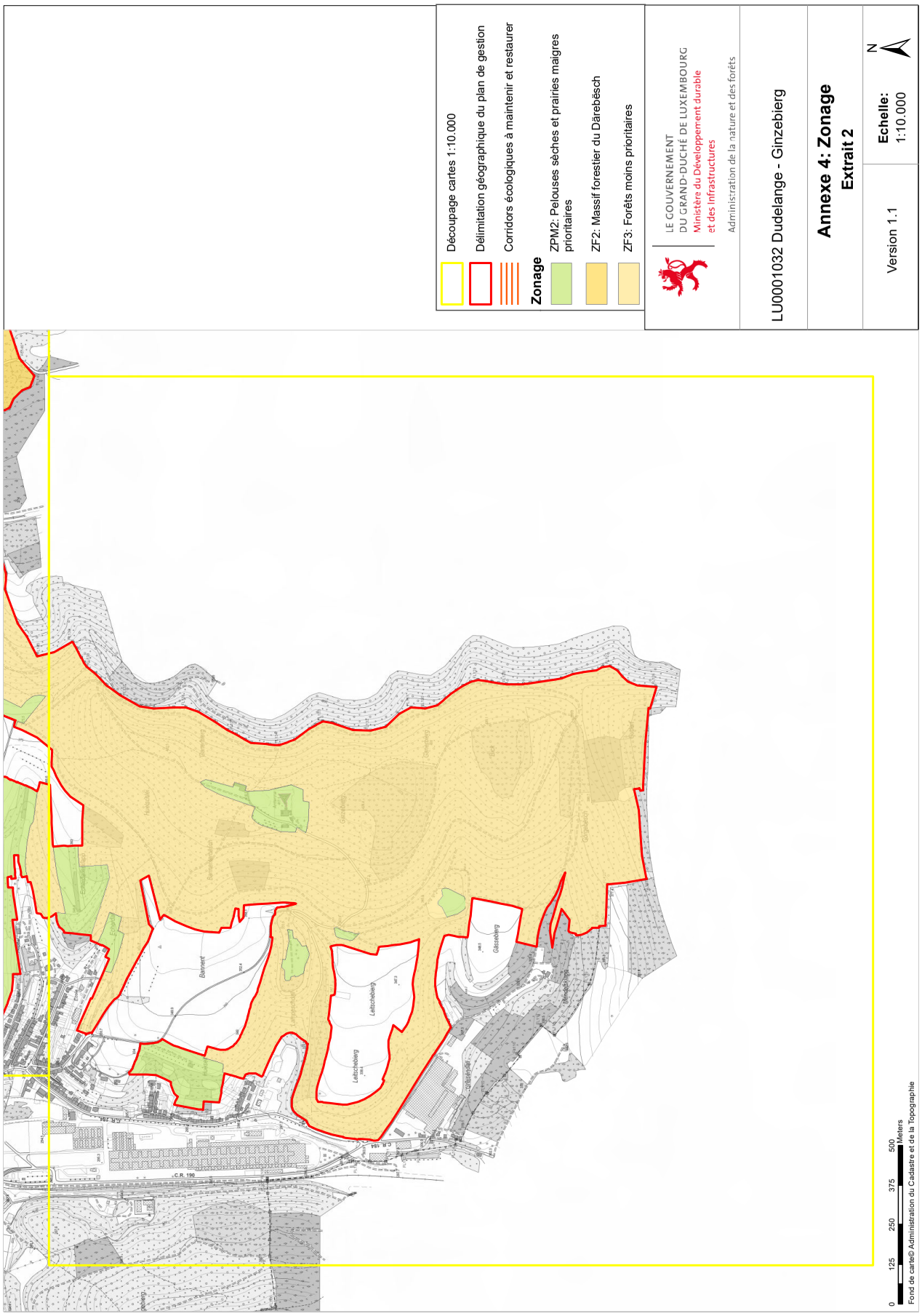
Découpage cartes 1:10.000
Délimitation géographique du plan de gestion
Corridors écologiques à maintenir et restaurer
Zonage
ZPM2: Pelouses sèches et prairies maigres prioritaires
ZF2: Massif forestier du Därebësch
ZF3: Forêts moins prioritaires
LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable et des Infrastructures
Administration de la nature et des forêts
LU0001032 Dudelange - Ginzebierg
Annexe 4: Zonage
Extrait 2
Version 1.1
Echelle: 1:10.000
N
0 125 250 375 500 Meters
Fond de carte© Administration du Cadastre et de la Topographie